



Organisation  
internationale  
du Travail

# Code de bonne conduite: contribution de l'industrie du tourisme à la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (Costa Rica)

## CONTEXTE

L'industrie touristique, tant nationale qu'étrangère, présente au Costa Rica s'est engagée à appliquer le Code de bonne conduite pour la protection des enfants et des mineurs contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents, liée aux voyages et au tourisme. Cette initiative s'intègre dans un mouvement mondial actuel, initié par ECPAT Internationale et l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, avec le soutien d'autres organisations liées à l'enfance et à l'adolescence, notamment UNICEF et Save the Children Suède.

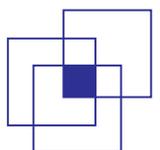
Elle se fonde sur l'idée que la protection des droits des nouvelles générations ainsi que leur développement optimal sont inhérents à une gestion touristique responsable et durable. Elle reconnaît que l'exploitation sexuelle commerciale liée aux voyages et au tourisme est un délit qui touche gravement les enfants et les adolescents; elle représente une menace pour le positionnement international du pays en tant que destination d'un tourisme responsable et durable ; elle pose des problèmes de sécurité et entraîne des pertes financières pour l'industrie. Face à ce problème, l'application du code de bonne conduite est l'expression d'un tourisme responsable et durable et de la responsabilité sociale des entreprises qui le respectent.

L'objectif de l'initiative consiste à faire appliquer le code de bonne conduite par la plupart des intervenants du secteur touristique du Costa Rica, en tant qu'outil légitime leur permettant de participer à la prévention, détection et dénonciation, selon le cas, des cas d'exploitation sexuelle commerciale de mineurs dans leurs activités et de se positionner au niveau international en tant que promoteurs d'un tourisme durable et responsable qui n'admet pas ces pratiques.

## ACTION

L'expérience du Costa Rica a débuté en 2003 et s'est traduite par un projet mené par le secteur touristique national, représenté par l'Association costaricienne des opérateurs du tourisme (ACOT) et l'Association costaricienne des professionnels du tourisme (ACOPROT)

**Bonnes pratiques**



travaillant en étroite collaboration avec la société civile représentée par la Fondation PANIAMOR, qui agit en tant qu'instance de coordination générale du processus à l'échelle nationale et de représentant officiel auprès des organes directeurs du code de bonne conduite international.

Le processus a été soutenu dès ses débuts comme mécanisme autorégulateur de l'industrie, en collaboration étroite avec la société civile organisée, qui recherche et organise le soutien des autorités compétentes, dont elle ne dépend toutefois pas.

L'application du code de bonne conduite implique, pour chaque entreprise, le respect des étapes suivantes:

- Élaboration d'une politique d'entreprise refusant activement l'exploitation sexuelle commerciale et l'utilisation de ses installations à ces fins;
- Formation du personnel sur les thèmes de la prévention, intervention et dénonciation des cas d'exploitation sexuelle commerciale liée aux voyages et au tourisme, pendant les heures de travail et à charge de l'entreprise;
- Mise en place d'une signalisation qui identifie clairement l'entreprise comme signataire du code auprès de ses clients et fournisseurs;
- Inclusion de clauses relatives à ses engagements en tant que signataire du code, dans les contrats avec ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs nationaux et internationaux; et
- Présentation de rapports annuels sur le respect des engagements en tant que signataire du code.

Depuis 2008, grâce à ces efforts, l'adhésion au code de bonne conduite est une formalité imposée par l'Institut costaricien du tourisme pour l'obtention du Certificat de durabilité touristique, cachet national de qualité touristique le plus prestigieux qu'il décerne. La signature du code est également exigée par la Chambre costaricienne de l'hôtellerie.

Les avantages sociaux découlant de l'application du code par les acteurs impliqués concernent, en premier lieu, la protection des enfants et des adolescents confrontés à ce problème dans le pays. En deuxième lieu, ils concernent le renforcement des capacités du pays face à ces délits. Parmi les avantages économiques obtenus suite à cette initiative, il convient de signaler les revenus sains générés par l'industrie pour la société en général, émanant du positionnement clair du pays en tant que destination qui ne tolère pas l'exploitation sexuelle commerciale, de la reconnaissance internationale et de l'afflux grandissant d'étrangers.

## **RÉSULTATS**

Parmi les résultats satisfaisants, on signale les suivants:

- Adhésion au code de bonne conduite de 100 % des chambres et associations sectorielles nationales et locales.
- Plus de 6000 employés de l'industrie, près de 300 entreprises, formés et s'engageant

à agir efficacement pour prévenir, identifier et dénoncer les cas d'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents dans leur environnement de travail ou leur communauté.

- Adhésion au code imposée par l'Institut costaricien du tourisme pour l'obtention du Certificat de durabilité touristique à partir de 2008.
- Reconnaissance du processus en tant que «bonne pratique» du tourisme responsable et durable par l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, de la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits des enfants et des adolescents par l'UNICEF, Save the Children Suède et la John Hopkins University aux États-Unis.
- Aval formel des institutions publiques compétentes : Institut costaricien du tourisme, Ministères des Relations extérieures et du Culte et Patronat national de l'Enfance.
- Inclusion de l'application et de l'extension du code de bonne conduite dans le cadre du Plan national pour l'abolition de l'exploitation sexuelle commerciale 2008-2010.

## **DURABILITÉ**

L'initiative est officialisée par les entités du secteur touristique national au moyen d'une adhésion au code d'éthique, exigée par l'Institut costaricien du tourisme pour l'obtention du Certificat de durabilité touristique. L'ensemble des chambres et associations du secteur touristique du pays s'est inscrit dans cette initiative et en fait sa promotion auprès des entreprises du pays, ce qui souligne l'engagement en termes de politique de responsabilité sociale des entreprises du secteur. Par ailleurs, le fait de devoir présenter des rapports aux organes directeurs du code de bonne conduite international augmente le niveau d'engagement des entreprises et des chambres qui sont tenues de respecter cette exigence.

## **LEÇONS APPRISES**

- Pour pouvoir réussir, de telles initiatives doivent émaner du secteur concerné, c'est-à-dire qu'elles doivent être le fruit d'une prise de conscience et d'une sensibilisation à ce problème; elles doivent concerner les enfants et les adolescents du pays, ainsi que les entreprises touristiques.
- La participation des instances publiques, même si elle n'est pas indispensable, contribue à légitimer le processus. De plus, ces instances peuvent créer des incitations pour les entreprises, soumises à la condition de ne pas tolérer des situations d'exploitation sexuelle commerciale, ce qui vient renforcer l'impulsion de l'initiative.

## CONDITIONS REQUISES

- L'association du concept de viabilité à la conservation de l'environnement est essentielle dans le pays.
- L'industrie touristique est la principale source de devises.
- Le pays démontre une certaine faiblesse pour reconnaître et affronter le problème dans ce domaine particulier.

## RÉFÉRENCES

- IPEC: *¡Ya es hora! Compartiendo la responsabilidad: organizaciones de trabajadores y de empleadores en la lucha contra la explotación sexual comercial*. Boletín temático No. 9. (San José, BIT, 2009). Disponible á: [www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=11852](http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=11852).

### CONTACT:

Milena Grillo, Directrice exécutive, Fundación PANIAMOR ([www.paniamor.or.cr](http://www.paniamor.or.cr)).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)  
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse ([www.ilo.org/ipec](http://www.ilo.org/ipec) - [ipec@ilo.org](mailto:ipec@ilo.org)).

Copyright @ OIT - Genève Mai 2010.

